

Chef de département DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine  
Cité administrative Rue Jules Ferry BP 55  
33090 BORDEAUX CEDEX

Paris, le 18 août 2022

Objet : Avis du garant CNDP sur la réponse de la DREAL Nouvelle-Aquitaine à son bilan de la concertation préalable Aménagement de la RN 21 au nord d'Agen (47)

Madame,

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre document intitulé « *Enseignements tirés de la concertation préalable et poursuite du projet* » (23 pages), que vous m'aviez remis par courrier électronique le 22 juin 2022, sans que je puisse encore le diffuser car vous attendiez encore l'aval de votre hiérarchie au sujet de ce rapport. Ce n'est que le 18 juillet 2022 que celui-ci a été publié sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il est donc rendu public depuis ce jour. Ce rapport est désormais consultable par internet en utilisant le lien suivant :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/concertation-rn21-agen-nord-r5449.html>

Ce document répond aux questions et aux recommandations formulées par mes soins dans le bilan de la concertation que vous aviez reçu le 20 avril 2022, soit un mois après la fin de la concertation préalable liée au projet d'Aménagement de la RN 21 au nord d'Agen (47). Mon avis porte uniquement sur la complétude et la qualité de vos réponses, au regard des attentes du public et des recommandations exprimées dans mon bilan. Cet avis ne concerne pas votre projet, le garant n'a ni vocation, ni autorité pour se prononcer sur le fond des projets en cohérence avec la charte de la CNDP.

Dans son bilan, le garant avait formulé 14 demandes de précisions et ou recommandations qui se divisaient en 8 *Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse* et en 6 *Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s*, auxquelles vous répondez avec soin dans la partie IV de votre document (pp. 14-17).

Les réponses apportées dans votre document, répondent aux demandes et aux recommandations du garant et il en prend acte. Plus particulièrement, il note qu'en fonction des demandes émanant des personnes ayant participées à la concertation préalable, les variantes courtes sont privilégiées par

rapport aux variantes longues. Il apprécie également l'attention que la DREAL Nouvelle-Aquitaine apporte aux rétablissements de cheminements, à la localisation des giratoires ou au panachage de nouveaux tracés, conformément aux attentes des participants de la concertation. Cependant pour la sécurité d'Artigues qui est comme vous le reconnaissez un gros point noir de la RN 21 et qui a été souligné régulièrement par les intervenants, le garant aurait souhaité plus de précisions dans les mesures à mettre en place le plus rapidement possible et avant que le nouveau tracé fasse l'objet d'études complémentaires avant le début des travaux.

Enfin, même si le garant avait demandé une reddition des comptes avant l'été, celle-ci pour des questions de calendrier électoral et ensuite avec le début de la pause estivale, la réunion publique sera organisée au début de l'automne 2022. Le garant en prend bonne note.

Les réponses faites par le MO aux questions et aux recommandations du garant, répondent très globalement à ses attentes. Le garant de la concertation certifie que les réponses faites par le MO aux questions et aux recommandations, répondent très globalement à ses attentes.

Veillez, Madame, agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Wolff

Garant de la concertation